



Fédération
Syndicale
Unitaire

Lyon, le 23/11/2009

SNUipp
Section du Rhône

Fabienne LOREAU
Secrétaire départementale
à
Monsieur Yves FOURNEL
Adjoint au Maire de Lyon

Monsieur l'Adjoint,

Le Conseil Syndical du SNUipp s'est réuni le mercredi 18 novembre afin d'examiner (entre autres) le projet de création d'Etablissement Public Local de Coopération Educative que vous nous avez soumis. Nous partageons plusieurs préoccupations qui poussent la ville de Lyon à s'interroger sur le statut des écoles et leur fonctionnement.

Cependant le SNUipp 69 n'est pas favorable à ce projet d'EPLCE comme il ne voit pas aujourd'hui la nécessité de traiter simultanément les trois points contenus dans celui-ci.

En tant que syndicat enseignant, nous considérons que ce projet d'EPLCE n'est pas recevable. Il présente trop de similitudes avec celui des EPEP et ne nous paraît pas en mesure de répondre aux besoins d'évolution des écoles. En tout état de cause, il ne règle en rien le problème récurrent de la direction d'école. Il pose par ailleurs de nouveaux problèmes sur notre statut qui deviendrait à la fois « Fonction Publique d'Etat et Fonction Publique Territoriale ». Les enseignants s'opposeront à une telle régression régulièrement envisagée par une politique libérale qui rêverait de démanteler les statuts, donc les garanties des salariés !

Concernant l'organisation de la semaine scolaire, nous avons toujours été ouverts à une réflexion commune qui, de notre point de vue, ne peut se mener sans les enseignants, concernés tant professionnellement que personnellement. En tout état de cause, toute modification à venir doit être précédée d'une large réflexion de tous les acteurs sans exclusive et devra, in fine, être soumise – conformément aux textes – à chaque conseil d'école qui seul décidera si oui ou non, il sollicite une dérogation concernant l'aménagement de la journée et/ou de l'année scolaire.

Nous sommes cependant prêts, pour notre part, à nous associer à une réflexion sur une organisation du temps périscolaire et, naturellement, à son articulation avec le temps scolaire...

Soyez assuré, Monsieur l'Adjoint, de notre entier dévouement à la cause de l'école publique et à la défense des intérêts de ses maîtres.

Fabienne LOREAU